

# MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

1863 LE SEPEY

*AU CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS*

*PREAVIS N° 260/2006*

*Demande de crédit relatif au financement d'un crédit pour l'acquisition d'une surface de terrain au lieu-dit «Es Preises », Les Mosses*

Le Sépey, le 8 mars 2006

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **Préambule**

Comme le Conseil communal en a été informé la réorganisation du Service du feu impliquera la construction de nouveaux locaux aux Mosses.

La Municipalité s'est donc employée à rechercher un site pour une future implantation. A l'issue de nombreuses démarches, l'une d'entre elles a été couronnée de succès puisque un propriétaire, en l'occurrence la Banque Cantonale Vaudoise, s'est déclaré d'accord de vendre à la Commune une surface de terrain de 7'400 m<sup>2</sup> environ.

Le présent préavis propose donc cette acquisition.

## **Localisation**

Le lot à acquérir est à détacher de la parcelle 1'669 actuellement d'une surface totale de 23'127 m<sup>2</sup>. Nous vous invitons à vous référer au plan annexé.

Le bien-fonds est inclus dans le périmètre du plan partiel d'affectation (PPA) du 17 avril 1996 « Les Mosses » et plus particulièrement dans la « zone B de développement à aménager par plans spéciaux ». Il se situe en contiguïté Nord de la parcelle 1'668, propriété de l'Etat de Vaud, sur laquelle est érigée le garage des véhicules des services publics cantonaux.

## **Intérêt général**

La localisation de la parcelle est intéressante car elle répond à plusieurs critères liés aux intérêts publics :

- Proximité de la voie publique ;
- Position centrale dans le hameau ;
- Accessibilité aisée ;
- Identification facile pour les usagers ;
- Inclusion dans un périmètre légalisé ou à légaliser ;
- Garantie d'accès aux pistes de ski nordique.

Ces éléments, primordiaux en l'occurrence, ont naturellement retenu l'attention de la Municipalité qui est convaincue des avantages indéniables que représente ce bien-fonds, non seulement maintenant mais aussi pour le futur.

## **Crédit**

La propriétaire (Banque Cantonale Vaudoise) est disposée à vendre la surface d'environ 7'400 m<sup>2</sup> (abornement réservé) au prix de CHF 30.26 le m<sup>2</sup> soit un prix total provisoire de CHF 223'924.00, frais d'acquisition non compris (estimation 5 %, soit CHF 12'000.00).

La Municipalité sollicite donc un crédit de CHF 240'000.00.

## **Perspectives**

Une fois l'acquisition concrétisée, les étapes suivantes devront encore être franchies :

- Modification de la destination de la zone conformément au Règlement régissant le PPA.
- Etude pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le service du feu.

pour ce qui concerne les implications purement communales. C'est dire que le Conseil communal sera, non seulement, renseigné sur l'avancement des projets mais également concerné à court terme par des décisions importantes.

Notons, enfin, que la Banque Cantonale Vaudoise envisage de mettre en valeur le solde de son bien-fonds en étudiant son développement avec le concours d'un urbaniste agréé par la Municipalité.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

**Vu** le préavis municipal No 260-06 du 8 mars 2006 relatif à une demande de crédit pour l'acquisition d'une surface de terrain au lieu-dit « Es Preises », Les Mosses;

**Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet,

## D é c i d e :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 240'000.00 (deux cents quarante mille francs) relatif au financement de l'acquisition d'une surface de terrain au lieu-dit « Es Preises », Les Mosses, d'une surface de 7'400 m<sup>2</sup> (abornement réservé) au prix de CHF 30.26 le m<sup>2</sup>, plus frais d'acquisition, à détacher de la parcelle RF 1'699 propriété de la Banque Cantonale Vaudoise;
2. De donner à la Municipalité les pouvoirs nécessaires liés à l'acquisition l'autorisant à signer tous actes ;
3. D'amortir cet investissement par le biais du budget annuel, en 30 ans.

\* = \* = \* = \* = \*

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic

Le Secrétaire adjoint

Annie Oguey

René Parrat

Délégué municipal : M. Gilbert BONZON  
Mme Annie OGUEY

Annexe : plan de situation